

BSI PRO

Distributeur Officiel de rétroviseurs
incassables en FRANCE
Distributeur EPI & Petites Fournitures
Industrielles et Automobiles

☎ 06.32.71.10.64 mail contact @bsi-pro.com
Site : www.bsi-pro.com Découvrir la VIDEO

Adhésifs obligatoires "Danger Angles Morts"

Février 2021

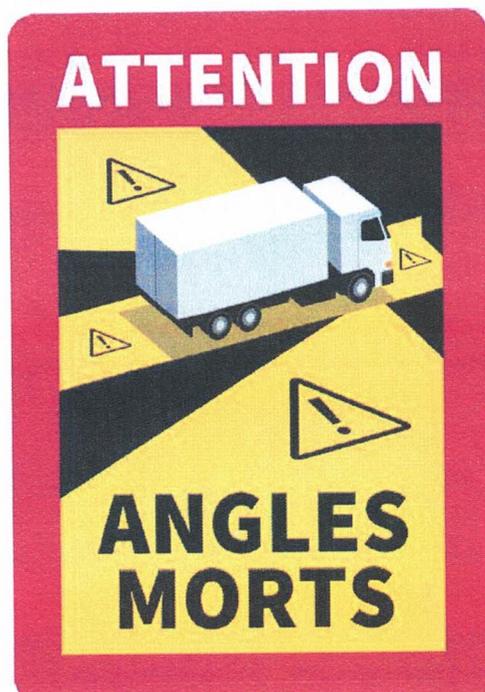
Cher(e) Client(e),

Depuis le 1^{er} Janvier 2021*, les camions et bus doivent désormais être équipés d'adhésifs « **DANGER ANGLES MORTS** » pour protéger les cyclistes et piétons. 3 adhésifs devront être apposés sur chaque véhicule.

Pour mettre vos véhicules en conformité, nous vous proposons des adhésifs « **DANGER ANGLES MORTS** ». Ces derniers sont aux dimensions réglementaires de 170x250 mm.

Nos adhésifs sont garantis 6 ans, résistent au lavage à haute pression et ont un traitement anti-UV. De plus, ils peuvent être collés sur les bâches de camion.

Réf.61539 - Spéciale Camion

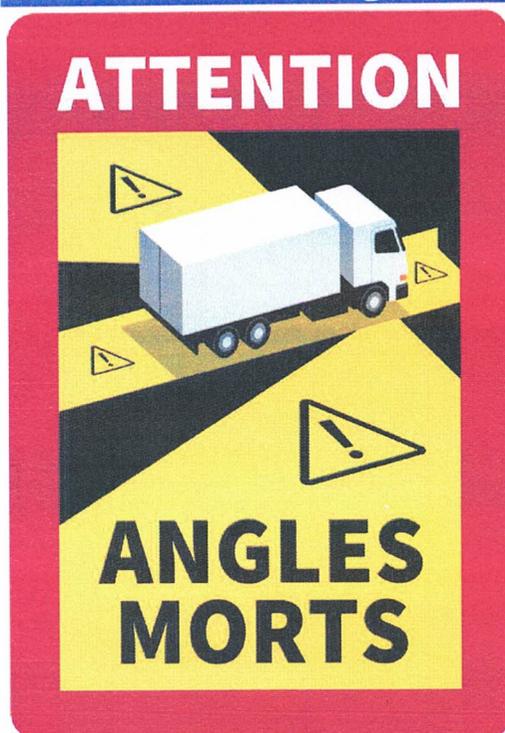


Réf.61540 - Spéciale Bus



Famille : SIGNALETIQUE

Panneau angles morts pour camions – 3 autocollants



DESCRIPTIF

Descriptif :

Décret no 2020-1396 du 17 novembre 2020 relatif à la signalisation matérialisant les angles morts sur les véhicules dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Le vinyle : Feuille de vinyle souple avec un adhésif permanent au dos.

Avantages : faible coût, pose facile.

Epaisseur : 60 microns.

Résistant aux UV

Utilisation : intérieur et extérieur.

Températures d'utilisation : de -30° à +90°C.

Température de pose : >10°C.

À appliquer sur un support propre et sec

Durée de vie garantie 6 ans

Conseils de pose :

Au total 3 autocollants (au minimum) à apposer à 3 endroits différents, entre 0,90 m et 1,5 m du sol.

Avant droit et Avant gauche :

Pour les semi-remorques : dans le premier mètre derrière le pivot d'attelage.

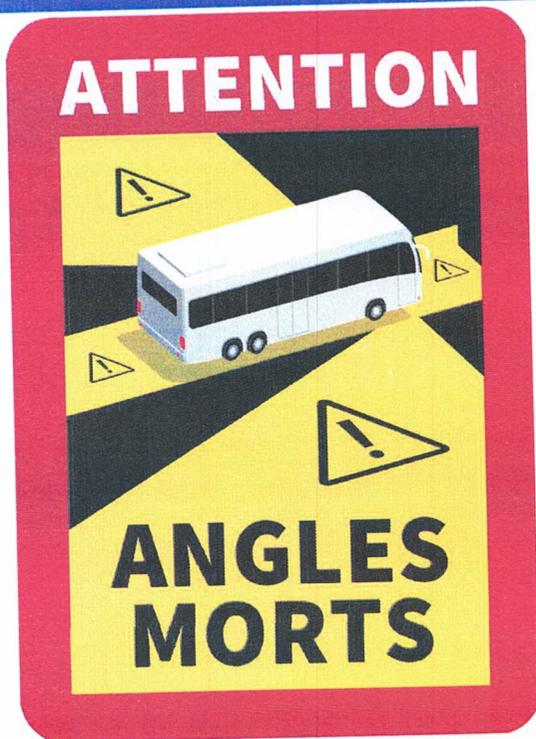
Pour les remorques : dans le premier mètre de la partie carrossée avant du véhicule.

Face arrière : à droite du plan médian longitudinal.

Plus d'infos sur le site de la sécurité routière.

Famille : SIGNALETIQUE

Panneau angles morts pour bus – 3 autocollants



DESSCRIPTIF

Descriptif :

Décret no 2020-1396 du 17 novembre 2020 relatif à la signalisation matérialisant les angles morts sur les véhicules dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Le vinyle : Feuille de vinyle souple avec un adhésif permanent au dos.

Avantages : faible coût, pose facile.

Epaisseur : 60 microns.

Résistant aux UV

Utilisation : intérieur et extérieur.

Températures d'utilisation : de -30° à +90°C.

Durée de vie garantie 6 ans

Conseils de pose :

Autocollants à apposer à 3 endroits différents, entre 0,90 m et 1,5 m du sol.

Avant droit dans le premier mètre avant du véhicule, hors surface vitrées.

Avant gauche dans le premier mètre avant du véhicule, hors surface vitrées.

Face arrière : à droite du plan médian longitudinal

Plus d'infos sur le site de la sécurité routière.

Référence

61540